



1 place de la Mairie [tel : 04-74-30-60-97](tel:04-74-30-60-97)
01250 VILLEREVERSURE [mail : ce.0011315Z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0011315Z@ac-lyon.fr)

NOTE DE RENTREE 2021/2022

Nous avons souhaité regrouper toutes les informations concernant l'école dans ce dossier donné à chaque enfant, que vous conserverez tout au long de l'année.

Composition de l'école :

Directeur : **Mériadec PERROUX**

Décharge de direction : le lundi et un jeudi sur trois, de 8h45 à 16h30

Classe	Enseignant	Téléphone direct
PS / MS	Christelle MARICHAUD	Maternelle: 04 74 30 63 43
MS / GS	Claudine LAPIERRE	
CP/CE1	Pierre BOISSARD	04 74 30 60 97
CP/CE1	Sophie GIRAUD Annabelle CHANAL	04 74 30 63 60
CE2/CM1	Anne PELLIER	04 74 30 60 97
CE2/CM1	Sandrine RANDU	04 74 30 63 60
CM2	Mériadec PERROUX Annabelle CHANAL	04 74 30 60 97
ULIS	Charlène CARTE Annabelle CHANAL	04 74 30 63 42

Horaires de l'école :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. **Pas de classe le mercredi matin.**

L'accueil a lieu dans les classes à partir de 8 h 35 et 13 h 20 (sauf pour les classes élémentaires : l'après-midi, l'accueil a lieu dans la cour à partir de 13 h 20).

Un enfant resté seul à 16h30 sera dirigé vers le Centre de loisirs (qui pourra facturer le temps de garde) en attendant que quelqu'un vienne le chercher.

Fiches de rentrée :

La fiche de renseignements est à modifier si besoin et à rapporter rapidement à l'enseignant.

Assurance : fournir une attestation (**responsabilité civile** et **individuelle accident**) ou possibilité d'adhérer à la MAE.

Pour les parents séparés et dans l'intérêt de leur enfant, nous leur serons gré de remplir la fiche en commun.

Pour les parents séparés qui désirent recevoir les informations en double exemplaire, le parent qui n'a pas la garde régulière, nous donnera son adresse mail et des enveloppes timbrées et libellées à son adresse pour que nous lui fassions parvenir les documents. En ce qui concerne les sorties, nous nous contenterons d'une seule autorisation. Les parents s'arrangeront pour se transmettre les cahiers et documents scolaires.

Absences des élèves :

Les parents doivent impérativement prévenir l'enseignant **le jour même** de toute absence de leur enfant. Appeler l'école pour signaler l'absence ou faire passer un mot dans le cahier de liaison du frère ou de la sœur.

Compléter **le justificatif d'absence** se trouvant à la fin du cahier de liaison.

Si l'absence est prévue, noter le motif et la date de retour prévue dans le justificatif d'absence.

Le certificat médical n'est obligatoire qu'en cas de maladie contagieuse.

Retards :

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leur enfant arrive et reparte à l'heure.

Procédure en cas de retard de la personne venant chercher l'enfant :

En accord avec les membres du conseil d'école et le personnel du Centre de loisirs, il a été convenu ce qui suit :

Si un élève n'est pas récupéré par ses parents à la sortie des cours à 16h30, la procédure adoptée est :

- l'enseignant appelle les parents pour savoir si quelqu'un vient bien chercher l'enfant,
 - ⇒ S'il arrive à les joindre, l'enseignant informe les parents que l'enfant est emmené au centre de loisirs, qu'il faudra aller le chercher là-bas et payer les frais de garde. L'enfant sera alors sous la responsabilité du Centre de loisirs.
 - ⇒ S'il n'arrive pas à les joindre, il leur laisse un message expliquant que l'enfant est emmené au Centre de loisirs, qu'il faudra aller le chercher là-bas et payer les frais de garde. L'enfant sera alors sous la responsabilité du Centre de loisirs.
- Dans ce cadre, les coordonnées des parents concernés seront communiquées au personnel du Centre de loisirs pour que celui-ci puisse les joindre.

Absence des maîtres :

En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, l'enfant sera accueilli dans une autre classe de l'école.

Cahier de liaison :

Dans chaque classe, un cahier de liaison est mis en place. Il va nous permettre de rester en contact tout au long de l'année scolaire.

Nous y mettons toutes les informations relatives à la vie de l'école et vous pouvez l'utiliser pour correspondre avec nous.

Pour une plus grande efficacité, pensez à le consulter chaque jour et à signer tous les mots.

Merci d'en prendre soin et de le laisser à disposition dans le cartable de votre enfant.

Cantine :

Le règlement intérieur ainsi que les modalités d'inscription à la cantine ont été fournis à chaque famille par la Mairie de Villereversure.

Goûter :

Rappel : les goûters sortis du sac, bonbons, chewing-gums sont interdits à l'école.

Les goûters d'anniversaire sont autorisés.

Médicaments :

Les médicaments sont interdits à l'école.

Si cela est nécessaire, vous pouvez prendre contact avec l'enseignant de votre enfant pour la mise en place de la procédure adaptée à la prise en charge du traitement (PAI).

B.C.D. (bibliothèque de l'école) :

Votre enfant va emmener des livres de la bibliothèque de l'école à la maison. Il doit prendre soin de ces livres et les rapporter en bon état. Tout livre perdu ou détérioré devra être remboursé ou remplacé.

Représentants de parents :

Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante : parentsecoledusuran@gmail.com

Ils sont présents aux trois réunions du Conseil d'école de l'année.

Ils sont élus fin octobre par tous les parents des enfants de l'école et leur rôle est de vous représenter dans cette instance.

Sécurité à l'école :

Le plan Vigipirate est toujours activé. La vigilance de tous, y compris de la part des parents d'élèves, est indispensable. L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte de l'école.

L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.

Il est nécessaire d'**éviter** les attroupements devant l'école : **ne pas arriver trop tôt à l'école !**

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

Les portes de l'école sont fermées 5 minutes après l'heure de début ou fin de classe. En cas de retard un adulte viendra vous ouvrir dans la mesure où la sécurité des élèves de la classe ne sera pas remise en question (Soyez patients...).

Par ailleurs, des exercices réguliers auront lieu tout au long de l'année dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) et dans le cadre de la sécurité incendie.

Vacances scolaires :

	Date de début des congés après la classe	Date de reprise des cours le matin
Vacances de Toussaint	Samedi 23 octobre	Lundi 7 novembre
Vacances de Noël	Samedi 18 décembre	Lundi 3 janvier
Vacances d'hiver	Samedi 12 février	Lundi 28 février
Vacances de printemps	Samedi 16 avril	Lundi 2 mai
Vacances d'été	Mercredi 6 juillet	

L'équipe pédagogique vous souhaite une excellente année scolaire

Signature des parents :